

Saint-Brieuc, le 8 mai 2020

à M. le Directeur académique des services
de l'Education nationale des Côtes-d'Armor
8 bis rue des Champs de Pies - B.P. 2369
22023 St Brieuc Cedex

Objet : Demande de report de la rentrée des élèves tant que les conditions de la sécurité sanitaire ne seront pas assurées

Monsieur le Directeur académique,

Le CHSCT départemental qui s'est réuni le mercredi 6 mai, n'a pas apporté les réponses que nous attendions pour garantir la sécurité des personnels.

Concernant les masques, nous le répétons, le seul masque qui protège le porteur du masque est le masque FFP2, c'est d'ailleurs le seul type de masque reconnu par le code du travail. Vous nous avez répondu qu'ils sont réservés aux soignants et que l'administration ne nous fournira que 2 masques "grand public", qui ne protègent pas celui qui le porte.

Concernant les tests, vous avez évoqué la capacité de l'administration à effectuer les tests, mais n'avez pas expliqué qui serait testé ni à quelle échelle.

Concernant la distanciation, vous convenez que c'est le geste barrière minimal mais dans le même temps, dans le cas d'AESH qui seraient amenés à avoir un contact avec un élève pour une mesure d'hygiène par exemple, vous nous répondez simplement par le port du masque "grand public" et du gel hydro-alcoolique.

Dans ces conditions, par mesure de protection pour toute la population contre cette pandémie meurtrière, nous vous demandons solennellement de reporter la rentrée prévue le 11 et le 18 mai prochains.

Les conditions dans lesquelles on nous demande de prendre en charge les élèves présentent un risque pour notre santé et celle de nos familles, ainsi bien entendu que celle des élèves et leurs proches. Il est clair que ce que cherche le Ministère est simplement remettre les salariés au travail, plutôt que de protéger la population.

C'est pourquoi la fédération FO de l'enseignement a décidé de déposer une procédure d'alerte sur le département.

Pour FO, on ne peut pas accepter ces mesures, la FNEC FP-FO demande le report de la rentrée des élèves prévue le 12 mai, et ce tant que les conditions de la sécurité sanitaire ne seront pas assurées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de notre entière considération.

Pour la FNEC FP-FO des Côtes-d'Armor
Le Secrétaire départemental,
Stéphane MOTTIER

